SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL
DE LA 171e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR (SPPUQTR)

Tenue le jeudi 26 mars 2026 à 12 h
Local 1012 Nérée-Beauchemin

PRÉSENCES : 72 membres du Syndicat ont participé à la réunion.
223 membres du Syndicat se sont prévalus de leur droit de vote en ligne.

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

AG171-26-03-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 170e assemblée générale
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
6. Révision des Statuts (vote)
7. Affaires budgétaires (votes)
    1. Taux de la cotisation syndicale 2026-2027
    2. Budget 2026-2027
8. Élections au comité exécutif du SPPUQTR (scrutin électronique)
    1. Vice-présidence aux relations de travail
    2. Vice-présidence aux services à la collectivité
    3. Secrétariat
    4. Trésorerie
    5. Procédure du scrutin
9. Rapport du comité exécutif pour l'année 2025-2026 (dépôt)
10. Questions diverses
11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
12. Résultats du scrutin
13. Clôture de l'assemblée

AG171-26-03-2026-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeur·es et les remercie de leur présence. Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Le président indique qu'en respect de nos *Statuts* (art. 9.2.6e), la secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

AG171-26-03-2026-02 Vérification du quorum

La présidence d'assemblée confirme l'atteinte du quorum prévu aux *Statuts* (art. 12.4), soit 10 % des membres du Syndicat (49 professeur·es membres sont requis pour le quorum), et proclame le début de l'assemblée à 12 h 02. Le nombre total de membres est de 491.

AG171-26-03-2026-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur·es sur le projet d'ordre du jour proposé.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les articles 6.1 et 12.2.1 a) des Statuts du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 171e assemblée générale du SPPUQTR du 26 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le Stéphane Martineau, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 171e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 26 mars 2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG171-26-03-2026-04 Lecture et adoption du procès-verbal de la 170e assemblée générale

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur·es sur le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat qui a eu lieu le 25 septembre 2025 et s'informe de la conformité du procès-verbal.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 170e assemblée générale du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT que les membres ont reçu le projet de procès-verbal selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT l'avis des membres sur la conformité du projet de procès-verbal ;

Sur proposition du professeur Sylvain Sirois, appuyée par la professeure Cynthia Allaire, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 170e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 25 septembre 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG171-26-03-2026-05 Chantier sur les structures de gestion académique

La présidence d'assemblée invite le président du Syndicat et la vice-présidente aux affaires universitaires à présenter le point.

La VPAU souligne que depuis mai 2025 beaucoup de travail a été réalisé pour mieux connaitre les différents modes de gouvernances et processus facultaires des autres universités et pour documenter les enjeux vécus au sein d'autres université par rapport au mode facultaire. Les syndicats des professeur·es de l'Université de Sherbrooke et de l'UQAM ont été rencontré. Ce travail d'étalonnage a été présenté et partagé à l'ensemble des délégué·es du conseil syndical.

La VPAU a été désignée représentante de Syndicat au sein du comité de déploiement, ainsi qu'à l'équipe de projet pour la nomination des doyennes et des doyens.

Le conseil syndical a créé le comité syndical du chantier, présidé par la VPAU, qui compte neuf professeur·es issues des différents secteurs. Ce comité *ad hoc* a pour objectif d'alimenter et de soutenir les réflexions et les travaux du comité exécutif.

En parallèle des travaux liés au chantier, le Syndicat et l'employeur ont débuté la négociation sur les éléments touchant la convention collective.

En plus des informations communiquées au conseil syndical, une séance de discussion et de consultation s'est tenue le 19 mars 2026. Puis, le 20 mars 2026, avec pour échéance le 6 avril, une consultation en ligne a été lancé pour connaître l'opinion des membres sur différents aspects du fonctionnement facultaire et sur les constats dressés par le Syndicat.

La VPAU partage les éléments de préoccupations en lien avec le fonctionnement facultaire :

- Processus de nomination de la doyenne et du doyen ;
- Admissibilité des candidats au poste de doyenne et de doyen ;
- Imputabilité de la doyenne et du doyen envers les professeur·es ;
- Composition de l'équipe de direction – le statut des vice-doyens, vice-doyennes et le rôle des directions administratives ;
- La communauté tenue à l'écart des réflexions administratives de l'Université.

Elle poursuit en soulignant une préoccupation majeure : la communauté est tenue à l'écart des réflexions administratives de l'Université. Elle ajoute les exemples suivants :

- Consultation de la communauté sans fournir l'information financière suffisante à une prise de position éclairée ;
- Résistance à la décentralisation des services administratifs dans les facultés est peu discutée ;
- Communauté et le Syndicat ne sont pas inclus dans les discussions sur la réorganisation des vice-rectorats académiques (ex. : définition de tâches, nombre et processus de nomination des vice-recteurs adjoints).

La VPAU termine sa présentation en soulevant les différents éléments à enchâsser dans la convention collective :

- Protéger les acquis ;
- Prévenir les dérives ;
- Reconnaître et baliser la fonction de « cadre académique » ;
- Préserver l'autonomie départementale dans la gestion des affaires professorales.

La présidence d'assemblée appelle les membres à prendre la parole.

Les discussions portent sur les critères des candidatures externes pour le poste de doyen·ne, la connaissance du milieu pour la direction administrative, l'importance pour le ou la doyen·ne de conserver des éléments de la tâche professorale pour rendre le poste attractif et pour ne pas le ou la pénaliser lorsque le mandat sera terminé.

Des membres manifestent leurs inquiétudes sur l'augmentation du nombre de cadres, et plus spécifiquement sur la pertinence des postes de vice-rectorat adjoint. D'autres soulignent que les finances de l'UQTR seront à surveiller afin que l'enseignement et la recherche ne subissent pas les contrecoups des affectations de budgets. Une professeure dénonce le fait que l'administration n'a toujours pas présenté des projections budgétaires.

Un membre remet en question l'objectif initial de la restructuration académique. La subsidiarité ne sera pas atteinte, considérant l'absence de délocalisation des services vers les facultés.

Finalement, les membres échangent sur l'importance pour les directions administratives qu'elles ne traitent pas de sujets académiques.

Les membres remercient le Syndicat pour le travail accompli et la présentation détaillée.

AG171-26-03-2026-06 Révision des Statuts

La présidence d'assemblée demande aux membres présents s'ils sont en accord pour que le président du Syndicat préside l'assemblée durant ce point.

Les membres de s'objectent pas à cette demande.

La présidence d'assemblée indique que la documentation relative à la révision des *Statuts* accompagnait l'avis de convocation de cette assemblée.

La secrétaire du Syndicat présente le cadre d'action de la révision des *Statuts* :

- Sens et légitimité
    - Mise en valeur de la mission du SPPUQTR
    - Représentativité des instances
- Clarté et efficacité
    - Clarification des rôles
    - Amélioration du fonctionnement du comité exécutif
- Adaptabilité et cohérence

- Flexibilité du fonctionnement des instances
- Cohérence entre les documents normatifs (UQTR et Syndicat).

Elle présente les amendements significatifs :

- Abolition de l'assemblée générale des professeur·es ;
- Actualisation de la mission ;
- Ajout de processus de convocation des réunions extraordinaire ;
- Valorisation du rôle des délégué·es ;
- Responsabilité des officiers du comité exécutif ;
- Clarification et spécialisation de deux postes clés :
  - VP aux affaires syndicales devient VP aux relations de travail 2 ;
  - VP aux services à la collectivité devient VP à la vie syndicale ;
- Actualisation des mandats et clarification de l'identité des comités statutaires.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le plan d'action syndical 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT la proposition d'amendements aux *Statuts* ;
CONSIDÉRANT la présentation et les explications de la secrétaire du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Gilles Bronchti, il est résolu :

- d'adopter les *Statuts* amendés ;
- de les mettre en application à compter du 1er mai 2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée tient à remercier la secrétaire pour ce travail de révision des *Statuts*. La secrétaire demande que les membres félicitent le conseiller aux affaires universitaires pour son travail de minutie et de rigueur qu'exigent une telle révision des *Statuts*.

Les membres applaudissent la secrétaire et le conseiller aux affaires universitaires pour le travail accompli.

AG171-26-03-2026-07 Affaires budgétaires

1. Taux de la cotisation syndicale 2026-2027

La présidence d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier indique qu'en tenant compte des résultats financiers du Syndicat prévus au 31 mars 2026, le surplus dégagé par le Fonds de défense professionnel ainsi que le montant nécessaire pour couvrir 15 semaines de conflit de travail, le taux de cotisation syndicale pour l'année 2026-2027 peut-être abaissé à 1,25 %.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT la prévision des produits et des charges pour l'année 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT la résolution *PV-AG169-27-03-2025-06.1* fixant la cotisation syndicale à 1,5 % pour l'année 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT les surplus dégagés au Fonds de défense professionnelle ;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Sonia El Euch, il est résolu d'établir à 1,25 % la cotisation syndicale de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures pour l'année 2026-2027.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Prévision des produits et des charges 2026-2027

Le trésorier rappelle qu'il s'agit d'une proposition de budget basé sur un taux de cotisation syndicale à 1,25 %. Les produits se chiffrent à 1 051 000 $ et les charges à 1 051 000 $.

Un membre demande à savoir si la prime aux officiers est prise en considération dans le calcul de la cotisation au RRUQ.

Le président répond par la négative en raison qu'elle n'est pas versée par l'employeur.

Ce membre se questionne sur le montant alloué aux frais juridique.

Le président rappelle que le Syndicat est membre du Consortium avec plusieurs autres syndicats. L'équivalent du taux horaire versé aux procureurs se situe bien en deçà du taux horaire dans le privé, environ 120 $/h comparativement à environ 300 $/h.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale de 1,25 % ;
CONSIDÉRANT la prévision des produits et des charges pour l'année 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Adam W. Skorek, il est résolu d'adopter le budget 2026-2027.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG171-26-03-2026-08 Élections au comité exécutif du SPPUQTR

La présidence d'assemblée indique que cette année quatre (4) des sept (7) postes au comité exécutif sont en élections en raison de la fin des mandats.

La présidence d'assemblée rappelle que la période de mise en candidature a débuté le 26 février 2026. À la fermeture de cette période le 12 mars 2026, le secrétariat du Syndicat avait reçu les candidatures suivantes :

1. **Vice-présidence aux relations de travail** (mandat de 2 ans)
   Professeure Mariane Gazaille, Département des langues modernes et de traduction.
   Candidature appuyée par la professeure Maureen-Claude Laperrière, Département des langues modernes et de traduction

   La présidence d'assemblée invite la candidate à signaler à l'assemblée les motivations qui l'amènent à solliciter un mandat au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

   À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée remercie la candidate et elle invite les membres à poser leurs questions.

2. **Vice-présidence aux services à la collectivité** (mandat de 2 ans)
   Professeure Dima Safi, Département d'orthophonie
   Candidature appuyée par la professeure Marianne Paul, Département d'orthophonie.

   Professeure Georgia Vrakas, Département de psychoéducation et travail social
   Candidature appuyée par le professeur Sylvain Sirois, Département psychologie.

   En l'absence de la professeure Dima Safi, la présidence d'assemblée fait lecture d'un texte de présentation rédigé par la candidate.

   En l'absence de la professeure Georgia Vrakas, la présidence d'assemblée invite le professeur Sylvain Sirois à faire la lecture d'un texte de présentation rédigé par la candidate.

3. **Secrétaire** (mandat de 2 ans)
   Professeur Loïc Boulon, Département de génie électrique et génie informatique
   Candidature appuyée par le professeur Andrea Bertolo, Département des sciences de l'environnement.

   En l'absence du professeur Loïc Boulon, la présidence d'assemblée fait lecture d'un texte de présentation rédigé par le candidat.

4. **Trésorier** (mandat de 2 ans)
   Professeur Philippe Caron, Département des sciences comptables

Candidature appuyée par la professeure Cynthia Allaire, Département des sciences comptables

La présidence d'assemblée invite le candidat à signaler à l'assemblée les motivations qui l'amènent à solliciter un mandat au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée remercie le candidat et elle invite les professeur·es à poser leurs questions.

5. Procédure du scrutin

La présidence d'assemblée rappelle que la procédure pour l'élection des membres au comité exécutif est notamment inscrite dans les *Statuts* du Syndicat et la *Règle 17 régissant les modes de scrutin*.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT l'élection de membres au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT les candidatures reçues au 12 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins du SPPUQTR* ;

Sur proposition du professeur Thomas Auvray, appuyée par la professeure Dominique Mailloux, il est résolu de tenir un scrutin électronique du jeudi 26 mars 2026 à 17 h au mardi 31 mars 2026 à 17 h pour procéder à l'élection de membres au comité exécutif du Syndicat.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée mentionne que les professeur·es recevront un courriel les invitant à se prononcer. Seuls les membres du Syndicat auront accès au bulletin de vote.

La présidence d'assemblée indique que, conformément à la *Règle régissant les modes de scrutin*, l'assemblée doit désigner un comité de validation du scrutin en élisant une présidence et deux scrutateurs, scrutatrices. Les professeur·es désirant être membres de ce comité ne doivent pas être candidat·es pour aucun des postes en élection dans cette assemblée générale.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'élection de membres au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins du SPPUQTR* ;

Sur proposition de la professeure Sonia El Euch, appuyée par la professeure Danica Brousseau, il est résolu de désigner le professeur Thomas Auvray à titre de présidence du comité de validation et de désigner les professeur·es Gilles Bronchti et Caroline paquet à titre de scrutateur et scrutatrice.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Le président du Syndicat souhaite souligner le départ de deux officières. Il débute par la vice-présidente aux services à la collectivité, la professeure Marianne Paul, membre du comité exécutif depuis 2019. Il salue son travail pour l'organisation des activités sociales, le 50e anniversaire du Syndicat et son engagement syndical.

Il remercie la secrétaire, la professeure Lyne Cloutier, pour sa rigueur, son dévouement pour la cause syndicale et professorale et sa rigueur à titre de présidence des nombreuses réunions des instances syndicales.

Les membres manifestent leur appréciation de leur travail en les applaudissant chaleureusement.

AG171-26-03-2026-09 Rapport du comité exécutif 2025-2026

La présidence d'assemblée invite le président du Syndicat à présenter leur rapport du comité exécutif pour l'année 2025-2026.

La présidence d'assemblée demande aux professeur·es d'adresser leurs questions aux membres du comité exécutif concernés.

Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

AG171-26-03-2026-10 Questions diverses

La présidence d'assemblée invite les membres à prendre la parole.

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

AG171-26-03-2026-11 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu le mardi 1er avril 2025 à compter de 17 h.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT	l'élection de membres au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	la *Règle 17 régissant les modes de scrutin du SPPUQTR* ;
CONSIDÉRANT	la période de scrutin électronique du 26 mars 2026 à 17 h jusqu'au mardi 31 mars 2026 à 17 h ;

CONSIDÉRANT le dévoilement des résultats du vote le 31 mars 2026 ;

Sur proposition de la professeure Audrey Bistodeau, appuyée par le professeur Stéphane Martineau, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale du SPPUQTR du 26 mars 2026 jusqu'au 31 mars 2026 à 17 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale du Syndicat à 14 h 07 jusqu'au mardi 31 mars 2026 à 17 h.

AG171-26-03-2026-12 Résultat du scrutin

Le mardi 31 mars 2026 à 17 h, les membres du comité de validation, les professeurs Thomas Auvray, Gilles Bronchti et la professeure Caroline Paquet, ont procédé à la constatation des résultats du scrutin électronique.

Selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* du Syndicat :

f. Le quorum pour les élections relevant de l'assemblée générale du Syndicat est de 25 % des membres du Syndicat.

Le taux de participation est de 45 %, soit 223 membres votants sur 491 professeur·es membres du SPPUQTR.

Vice-présidence aux relations de travail (mandat de 2 ans)

- Professeure Mariane Gazaille, Département des langues modernes et de traduction.
  Pour : 186 (91,6 %) - réélue
  Contre : 17 (8,4 %)

Vice-présidence aux services à la collectivité (mandat de 2 ans)

- Professeure Dima Safi, Département d'orthophonie.
  Pour : 120 (61,9 %) - élue
- Professeure Georgia Vrakas, Département de psychoéducation et travail social
  Pour : 74 (38,1 %)

Trésorerie (mandat de 2 ans)

- Professeur Philippe Caron, Département des sciences comptables.
  Pour : 215 (99,1 %) - réélu
  Contre : 2 (0,9 %)

Secrétaire (mandat de 2 ans)

- Professeur Loïc Boulon, Département de génie électrique et génie informatique.
  Pour : 214 (99,1 %) - élu
  Contre : 2 (0,9 %)

AG171-26-03-2026-13 Clôture de l’assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 31 mars 2026 à 17 h, la séance est formellement close.

Présidence d’assemblée	Secrétaire de réunion
Lyne Cloutier Secrétaire du Syndicat	François Landry Conseiller aux affaires universitaires

Annexe – Rapport du comité exécutif 2025-2026

Actions du comité exécutif	Maintien des responsabilités régulières.	
	Vigie sur l'application de la convention collective 2022-2027.	
	Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique.	• 8 rencontres avec le vice-recteur – restructuration académique et amélioration continue, M. Olivier Malo, et la conseillère au Chantier, Mme Caroline Couture ; • 4 séances de négociation ; • *Infos-Chantier ;* • Séance d'information et de discussion (19 mars 2026).

Relations de travail (VPRT/VPAS)	Identifier et négocier les articles de convention collective qui seront touchés par les changements liés au Chantier.	
	Explorer des moyens pour favoriser la résolution des conflits en lien avec le climat de travail et les conflits d'intérêts.	
	Poursuivre les travaux du comité bipartite sur les dégagements d'enseignement (VPAS et VPSC).	
	Poursuivre les travaux sur le Plan des effectifs.	

Affaires universitaires	Assurer la préparation et le suivi du dossier du Chantier.	• Membre du comité de déploiement ; • Analyse des structures, et des facultés, des universités québécoises ; • Analyse des processus de nomination, des rôles et responsabilités des doyen.nes des universités québécoises ; • séance avec la présidente du SPPUS (26 novembre 2025)

	Déployer et coordonner le comité syndical du Chantier.	• Création du comité par le conseil syndical (11 décembre 2025) ; • 3 séances de travail.
	Organiser les rencontres conjointes des membres professeur.es de la Commission des études et du Conseil d'administration de l'UQTR.	• Échanges par courriel et rencontres préparatoires avant les réunions du conseil d'administration et de la commission des études.

Services à la collectivité	Déployer et analyser le sondage sur les préférences des professeur.es sur les activités offertes par le Syndicat.	• Sondage déployé du 20 au 28 novembre 2025 ; • 134 répondants ; • Analyse des données par le comité des services à la collectivité (2 décembre 2025 et 24 février 2026).
	Organiser les rencontres des sous-comités pour souligner les prises de retraite.	• Formation des sous-comités (30 septembre 2025) ; • Analyse des commentaires et des résultats du sondage relatif aux prises de retraite.

Secrétariat	Traduire les obligations de la Loi 25 en règles internes syndicales, afin d'assurer la protection des renseignements personnels des membres, tout en respectant la mission du Syndicat.	• Analyse des obligations syndicale et des ajustements à apporter ; • Intégration d'une responsable de l'application de la *Loi* dans les *Statuts* du Syndicat.
	Coordonner les activités en lien avec le processus de promotion 2026.	• séance de travail avec les professeur.es membres du comité de promotion (10 novembre 2025) ; • Co-organisation de la formation sur le processus de promotion (3 décembre 2025).
	Mobiliser et accompagner les membres du conseil syndical.	
	Revoir les principaux moyens de communication du Syndicat.	
	Réviser les *Statuts* et règlements du Syndicat.	

Trésorerie	Assurer la vigie des impacts financiers du Chantier.	

Présidence	Superviser et coordonner les travaux du Chantier.	
	Développer et solidifier les liens avec les parties prenantes et autres organisations.	
	Initier les travaux entourant la négociation du renouvellement de la convention collective.	